

Émile DURKHEIM (1913)

“ Rites nuptiaux au Moyen Age ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1913)

“ Rites nuptiaux au Moyen Age ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1913), « Rites nuptiaux au Moyen Age. » Texte extrait de la *l'Année sociologique*, n° 12, 1913, page 434. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 126-127). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée mercredi, le 16 octobre 2002 à Chicoutimi,
Québec.



“ Rites nuptiaux au Moyen Age ”

par Émile Durkheim (1913)

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1913), « Rites nuptiaux au Moyen Age. » Texte extrait de la *l'Année sociologique*, n° 12, 1913, page 434. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 126-127). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Ce petit livre traite de deux rites nuptiaux qui étaient en usage au Moyen Âge ¹. A un moment donné de la cérémonie, le prêtre effectuait une tradition de la jeune fille. La prenant par la main, il la remettait au mari, ou bien il joignait leurs deux mains. Auparavant, il avait interrogé les deux époux pour savoir s'ils voulaient se prendre mutuellement pour femme et pour mari. Le but de M. Opet est de déterminer les origines de ces deux rites.

Suivant Sohm et Friedberg, la tradition de la jeune fille serait une pratique laïque germanique, dont l'Église aurait hérité. Après une critique très serrée

¹ Opet, Otto, *Brauttradition und Consensgespräch in mittelalterischen Trauungsritualen. Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Eheschliessungsrechts*. Berlin, 1910.

des textes, M. Opet rejette cette hypothèse. Suivant lui, c'est, au contraire, l'Église qui aurait introduit cet usage dans les sociétés germaniques. La *dextrarum junctio* était déjà une cérémonie usuelle à Rome ; l'Église n'aurait fait que se l'assimiler.

Le second rite, au contraire, serait d'origine laïque et populaire. L'usage d'interroger les fiancés pour savoir s'ils veulent s'épouser prit naturellement naissance à partir du moment où le *mundium* perdit de son autorité primitive, où la personnalité de la jeune fille commença à s'émanciper de l'ancienne tutelle à laquelle elle était soumise. La conclusion est intéressante. Elle implique, en effet, que le mariage consensuel n'a pas été institué de toutes pièces par l'Église ; c'est un produit spontané de l'évolution morale des sociétés germaniques. L'Église, sur ce point, n'a fait que continuer un mouvement qui était né en dehors d'elle.

Fin de l'article